



# recycler mon vehicule.fr

Communiqué de presse,  
le 13 mars 2026

## SITL 2026 :

### Recycler Mon Véhicule accompagne la filière dans l'anticipation de la Responsabilité Élargie des Producteurs de Poids Lourds

A l'occasion du salon [SITL 2026](#), rendez-vous de référence des professionnels du transport et de la logistique, l'éco-organisme [Recycler Mon Véhicule](#) met en lumière un enjeu structurant pour la filière : l'extension à venir du régime de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) aux poids lourds, bus et autres véhicules industriels. Un accord politique provisoire a été trouvé au niveau européen sur le futur règlement relatif à la circularité des véhicules et à la gestion des véhicules hors d'usage (VHU). Ce texte prévoit l'intégration progressive des véhicules industriels dans le dispositif REP, impliquant pour les constructeurs l'organisation et le financement de la gestion de leurs véhicules en fin de vie.

Dans cette perspective, Recycler Mon Véhicule accompagne constructeurs, importateurs et acteurs du transport dans l'anticipation et la mise en œuvre d'une filière de fin de vie à la fois performante, transparente et économiquement efficiente.

#### Une filière portée par la valeur économique des pièces

La fin de vie des poids lourds repose déjà largement sur une valorisation économique des composants. Moteurs, transmissions, cabines ou équipements conservent une valeur importante sur le marché du réemploi. Les économies réalisées par rapport à des pièces neuves peuvent atteindre 15 % sur une sellette, 35 à 40 % sur des pièces mécaniques ou de carrosserie et jusqu'à 50 % sur une cabine garnie<sup>1</sup>. Dans un secteur aux marges contraintes, le développement du réemploi représente un levier direct de maîtrise des coûts de maintenance.

Par ailleurs, pour les véhicules considérés juridiquement comme véhicules hors d'usage, la valorisation des pièces constitue un levier économique significatif. À partir de 10 ans, la valeur des pièces détachées peut dépasser celle du véhicule lui-même. Et dans la majorité des cas, le prix d'un camion accidenté est couvert par la revente de ses pièces.

---

<sup>1</sup> Source : **PFA – Plateforme Automobile / Strat Anticipation**  
*Accompagner la filière auto dans la mise en œuvre de ses objectifs en matière d'économie circulaire – Focus véhicules industriels, France, 14 avril 2025.*

Pour les producteurs, cette dynamique constitue également un facteur de maîtrise des coûts de la filière et d'optimisation de la valorisation des véhicules en fin de vie.

### Une organisation collective pour optimiser la performance de la filière

Les volumes concernés restent relativement limités à l'échelle nationale (de l'ordre de 15000 véhicules par an<sup>2</sup> susceptibles d'entrer en filière dans le cadre de la future REP). Les producteurs de véhicules auront tout intérêt à transférer leurs obligations au titre de la fin de vie de leurs véhicules à un éco-organisme au sein d'une filière collective mutualisée, leur apportant une garantie juridique et permettant de mutualiser les moyens et d'optimiser les coûts.

### Une REP pensée comme un outil de performance et de traçabilité

Pour **Recycler Mon Véhicule**, la future REP Poids Lourds doit également permettre de structurer la connaissance des flux et d'améliorer la performance globale de la filière. Aujourd'hui, les données existent de manière fragmentée et il n'existe pas de reporting consolidé permettant de tracer précisément le devenir des poids lourds en fin de cycle : nombre de véhicules en fin de vie traités, performances de réemploi et de recyclage. .

Les données disponibles illustrent pourtant l'ampleur du sujet : la sortie du parc des camions se ferait très majoritairement à l'export (ordre de grandeur 75%) et le marché français représente des volumes significatifs de mises sur le marché et de seconde main (51 127 immatriculations de PL neufs et 43 829 de PL d'occasion en 2019)<sup>2</sup>.

« L'objectif de la REP n'est pas de remettre en cause les exportations légitimes mais de disposer d'une traçabilité consolidée des flux et des statuts. Il s'agit avant tout de compter pour mesurer et mieux piloter la filière », rappelle Vanessa Montagne, directrice générale de Recycler Mon Véhicule.

### L'électrification : un changement d'échelle technique

L'arrivée progressive des camions électriques transforme profondément les enjeux de fin de vie. Batteries de grande capacité, exigences de sécurité incendie, habilitations électriques, zones de quarantaine : le traitement nécessite une montée en compétence des centres. Recycler Mon Véhicule accompagne déjà cette évolution dans le cadre de la filière REP batteries, active pour tous les types de véhicules.

*"L'arrivée progressive des camions électriques impose de nouvelles exigences en matière de sécurité (risque incendie, habilitations électriques) et les opérateurs nous font part de leur inquiétude quant à la valeur de revente des composants électriques d'occasion »* précise **Vanessa Montagne**.

### Clarifier la notion de « producteur »

---

<sup>2</sup> Source : **PFA – Plateforme Automobile / Strat Anticipation**  
*Accompagner la filière auto dans la mise en œuvre de ses objectifs en matière d'économie circulaire – Focus véhicules industriels, France, 14 avril 2025.*

Un point structurant reste à préciser dans le futur cadre réglementaire : la définition du « producteur » responsable du financement de la filière : s'agit-il du fabricant du châssis ou du carrossier/assembleur final ? **Recycler Mon Véhicule** comprend l'attente des producteurs en termes de définition claire et partagée permettant de sécuriser l'ensemble de la chaîne de valeur. Dans la perspective de l'entrée en vigueur du règlement européen, **Recycler Mon Véhicule** travaille déjà avec plusieurs constructeurs, dont Daimler Truck France et MAN Truck & Bus France, que ce soit au titre de la filière REP VHU, ou de la filière REP batteries déjà active pour tous les types de véhicules.

### Trois axes prioritaires identifiés

#### 1. Éco-conception des remorques

Les remorques intègrent des matériaux de plus en plus hétérogènes (composites, assemblages complexes) difficiles à séparer. L'éco-conception des véhicules, notamment au travers d'une standardisation européenne des matériaux serait un levier puissant afin de faciliter leur recyclage futur.

#### 2. Montée en compétence des centres VHU

Formation, sécurisation des sites, zones de quarantaine pour batteries, développement d'activités de remanufacturation : les centres VHU se structurent et s'organisent face à l'électrification du parc.

#### 3. Structuration du maillage territorial

Même avec des volumes limités, il sera essentiel de garantir des solutions de proximité pour les assureurs et détenteurs, le transport d'un poids lourd non roulant représentant un coût logistique élevé.

**Pour les constructeurs et importateurs de véhicules industriels, l'extension de la REP, au-delà d'un nouveau cadre réglementaire, représente une opportunité d'améliorer la performance environnementale de la fin de vie des véhicules industriels et de structurer durablement une filière économiquement efficiente.**

**En fédérant les producteurs autour d'un modèle associatif, mutualisé et non lucratif, Recycler Mon Véhicule propose de répondre efficacement aux obligations réglementaires tout en contribuant au développement d'une économie circulaire performante.**

Contacts presse : [presse-rmv@agence-cia.com](mailto:presse-rmv@agence-cia.com)

Adeline Solowy - 0634205131

Mélissa Bire - 0650021638

Karène Arfaoui - 0630747023

**A propos de Recycler Mon Véhicule :** *Recycler Mon Véhicule* est l'éco-organisme national agréé par le ministère en charge de l'environnement pour garantir la collecte, le réemploi, le recyclage et la valorisation des véhicules hors d'usage (VHU) – 2, 3 et 4 roues. Créée en avril 2024, cette association à but non lucratif fédère 101 marques (constructeurs et importateurs) telles que BMW, Mercedes-Benz, Volvo, Porsche, Yamaha, Triumph... qui lui confient leurs obligations réglementaires dans le cadre de la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des VHU.

En août 2025, **Recycler Mon Véhicule** a également obtenu un agrément pour la filière REP dédiée aux batteries de véhicules électriques, complétant ainsi sa mission au service de l'économie circulaire de la mobilité.